

DOCUMENT 8 Bis

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

1. La présente proposition émane du réseau (1)

- Communauté française Libre confessionnel
 Provincial et communal non confessionnel

et se rapporte à l'établissement suivant :

8.117.002
 dénomination : **COMMUNAUTÉ FRANÇAISE**
 adresse complète : **INSTITUT D'ENSEIGNEMENT**
 **DE PROMOTION SOCIALE**
 n° de matricule : Avenue Herbofin
 n° de téléphone : 6800 LIBRAMONT-CHEVIGNY
 Tél. 061/22 46 71

2. Intitulé de l'unité de formation :

Code : 71-31.01. U 21 E 1 (3)
 71300 4 U 21 E 1

.....
 **E.L.E.M.E.N.T.S. DE D.R.P.I.T.**

3. Finalités de l'unité de formation : repris en annexe n° 1 de 1 pages (2)

4. Connaissances préalables requises : repris à l'annexe n°2 de 1 pages (2)

5. Classement de l'unité de formation.

- (1) enseignement secondaire : transition (1) qualification (1)
 degré : ~~inférieur~~ (1) supérieur (1)

(1) enseignement supérieur de type court :
 catégorie :

(1) enseignement supérieur de type long :
 catégorie :

6. Recommandations particulières pour la constitution des groupes ou le regroupement.

Repris en annexe n° 3 de 1 pages (2)

7. Programme de (des) cours Repris en annexe n° 4 de 5 pages (2)

8. Fixation des capacités terminales Repris en annexe n° 5 de 1 pages (2)

9. Profil du (des) chargé(s) de cours Repris en annexe n° 6 de 1 pages (2)

(1) Biffer les mentions inutiles
 (2) A compléter
 (3) Réservé à l'administration.

Annexe 1.

Finalités.

Les principales finalités de cette formation sont de :

- 1° concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- 2° répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.
- 3° L'apprenant doit être capable de :
 - a) connaître les notions de base du droit social, droit fiscal et droit civil,
 - b) être capable d'appliquer certaines notions dans des situations concrètes.

PREREQUIS DE L'UNITE DE FORMATION

Indépendamment des conditions d'âge requises pour l'accès aux CTSS, est admis comme élève régulier de cette formation :

1. L'étudiant qui réussit les épreuves d'admission définies ci-dessous :

- Langue maternelle

Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice.

- Mathématiques

Le niveau de difficulté correspondra à celui attendu en fin de troisième année de l'enseignement secondaire général ou technique de plein exercice, dans une orientation d'études comportant au moins quatre périodes hebdomadaires de mathématiques.

L'épreuve portera sur les connaissances nécessaires à l'apprentissage du droit.

- L'épreuve d'admission présentera un caractère diagnostique.

- Pour la préparation de l'épreuve d'admission, le professeur peut se référer aux programmes du Ministère de l'Education nationale, Organisation des Etudes, qui correspondent aux références : 315/98, 7/5086 et 7/5138.

2. L'étudiant au moins titulaire du certificat homologué d'enseignement secondaire inférieur CESI ou du certificat d'une section d'enseignement secondaire inférieur CTSI tertiaire.

annexe 3

NEANT

Annexe 4:

A l'issue de la formation, l'apprenant sera capable dans un contexte précisé de:

- consulter les codes, les textes de loi simples, les journaux et revues traitant de ces matières spécifiques, trier l'information;
- expliquer brièvement des notions simples et courantes de droit;
- analyser, expliquer une situation juridique en utilisant le vocabulaire approprié;
- respecter ses devoirs et défendre ses droits;
- actualiser ses connaissances.

DROIT SOCIAL

PROGRAMME

1. Introduction : bref aperçu de l'évolution de la législation sociale.
2. Les contrats sociaux.
 - 2.1. Généralités sur les contrats (rappel)
 - 2.2. Espèces de contrats sociaux
 - 2.2.1. Le contrat de travail d'ouvrier
 - 2.2.2. Le contrat de travail d'employé
 - 2.2.3. Le contrat d'apprentissage
 - 2.2.4. Le contrat de représentant
 - 2.2.5. Le contrat de louage de travail à domicile (notions)
 - 2.2.6. Le contrat de travail des étudiants (notions)
 - 2.2.7. Le contrat de travail domestique
 - 2.2.8. Le travail intérimaire et à temps partiel.

DROIT FISCAL

PROGRAMME

1. Les finances publiques

2. Les impôts directs

2.1. L'impôt des personnes physiques

2.1.1. La détermination des divers revenus

2.1.2. La déclaration fiscale

2.2. L'impôt des sociétés.

2.3. L'impôt des personnes morales n'exerçant pas d'activités à caractère lucratif.

3. Les impôts indirects.

3.1. Les impôts indirects perçus par l'Administration de l'enregistrement et des domaines.

3.2. Les impôts indirects perçus par l'Administration des douanes et accises.

PROGRAMME : DROIT CIVIL

1. Introduction : la publication, les effets et l'application des lois en général

2. Les personnes.

Les personnes physiques et morales. Le mariage. Les régimes matrimoniaux et les droits respectifs des époux. La capacité : la puissance parentale, la minorité, la tutelle, l'émancipation, la majorité, l'interdiction. Les donations, testaments et successions.

3. Les biens.

La distinction entre biens meubles et immeubles, corporels et incorporels. Le droit d'accession, la copropriété et l'indivision. Les droits réels de jouissance : l'usufruit. Les servitudes, le droit de superficie, l'emphytéose, la cession de biens immobiliers réels (notions, formes de publication, transferts).

4. Les contrats ou les obligations conventionnelles.

Les dispositions préliminaires : la validité ; les effets, les espèces ; l'extinction ; la preuve des obligations et celle du paiement. Les engagements sans conventions : quasi-contrats, délits et quasi-délits.

Les principaux types de contrats.

4.1. La vente : notions générales, conditions de validité, forme, frais et interprétation, obligations des parties, diverses modalités

4.2. L'échange

4.3 Le louage des choses

4.4 Le louage des services

4.5 L'entreprise

4.6 La société

4.7 Le prêt

4.8 Le mandat

5. Les preuves.

6. Les sûretés.

6.1. Les sûretés personnelles : le cautionnement

6.2. Les sûretés réelles : le nantissement, les privilèges, les hypothèques

7. Les régimes matrimoniaux.

7.1. Notions et caractéristiques du contrat de mariage.

7.2. Les régimes matrimoniaux

8. Les successions

8.1. Notions générales

8.2. Ouverture de la succession

8.3. Conditions requises pour hériter

8.4. Règles déterminant l'acquisition de la succession

8.5. L'acceptation et la renonciation

8.6. Le partage

9. Les donations

10. La prescription

Annexe 5

Avoir obtenu 50 % lors de l'évaluation des capacités terminales
qui se fera par un examen oral ou écrit.

Annexe 6:

- Enseignant ou un expert compétant recruté en fonction de son activité professionnelle dans le domaine de ~~de~~: DROIT